

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Courriel de convocation envoyé le : 26/01/24

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludvine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Christine MARRACHELLI à M. François VALLES, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à M. Philippe PONSARD, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Eric BODEAU

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : /

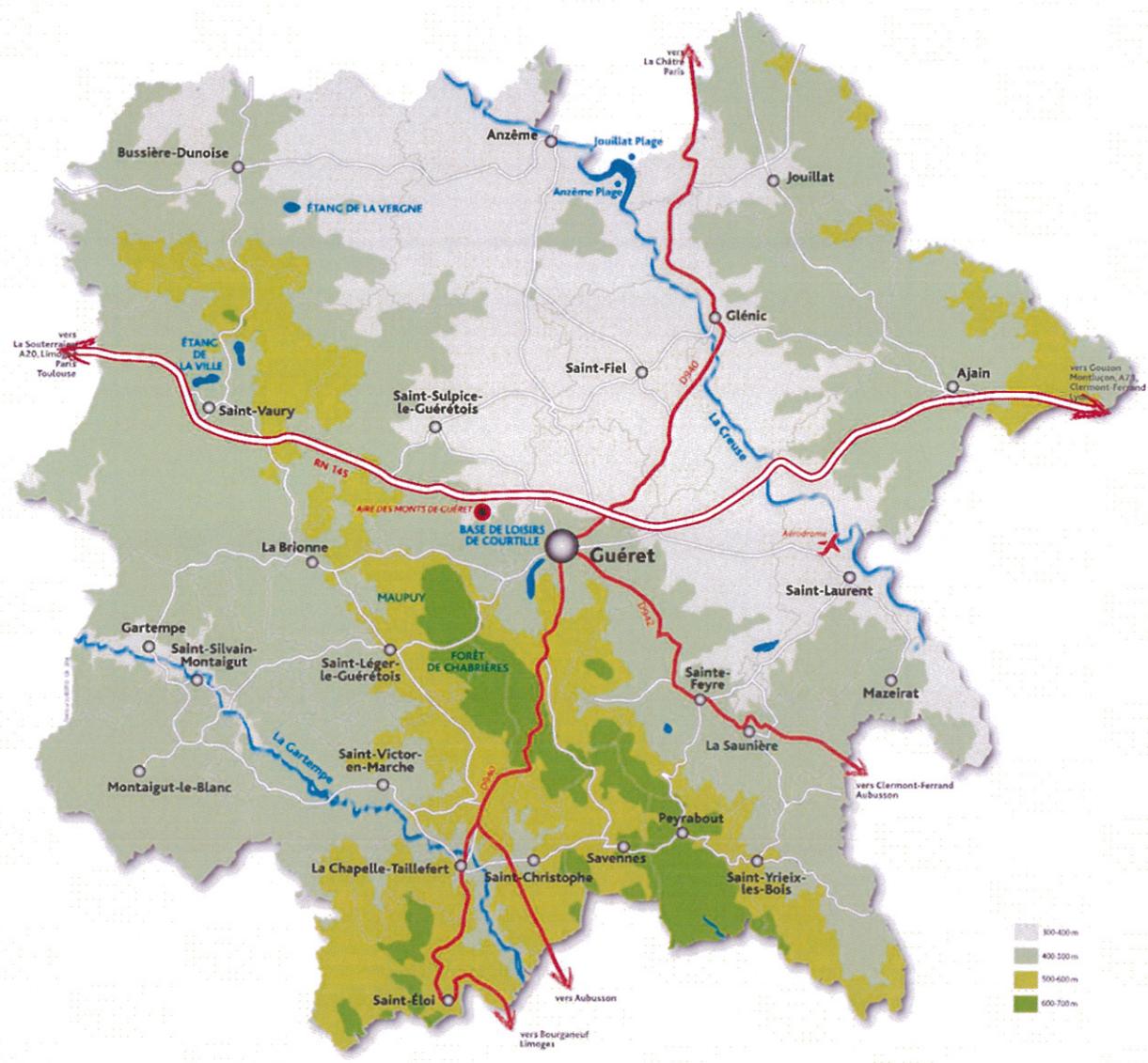
Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 53

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

Présentation des Budgets Primitifs 2024

Rapporteur : M. le Président



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240208-8-24-BF
Date de réception préfecture : 15/02/2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT).

La présente note répond à cette obligation pour l'EPCI ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante, avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum, après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Partie 1 – Éléments de contexte

Comme mentionné dans le rapport d'orientation budgétaire, la Communauté d'Agglomération est impactée, au même titre que les entreprises et les citoyens, par le contexte économique international et national.

A cela vient s'ajouter les évolutions règlementaires, dont la loi de finances présentée par le gouvernement, qui vient notamment définir certains critères d'évolution des recettes des collectivités territoriales.

1/ les prévisions d'inflation et de croissance :

- L'inflation qui a un effet sur l'évolution des dépenses de la collectivité, ainsi que sur l'évolution des bases fiscales.
- Stabilisation des taux d'intérêts en 2024.
- Les prix de l'énergie devraient également se stabiliser.

2/ la loi de finances 2024 :

- Arrêt des aides exceptionnelles aux collectivités (aides mise en place après le COVID, filet de sécurité « énergie »...),
- Priorité au soutien de l'investissement local, notamment en matière de transition écologique,
- Maintien de la résilience des collectivités locales.

Partie 2 – Priorités du Budget

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'Agglomération prend la compétence « aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs aquatiques, situés avenue Fayolle à Guéret », est inclus dans ce transfert, la piscine couverte actuellement fermée, les bassins d'apprentissages mobiles déployés pour pallier la situation actuelle et le projet de construction d'un pôle aquatique sur ce même site, avec une ouverture prévisionnelle en septembre 2027.

Les principales orientations budgétaires :

Ses grandes priorités budgétaires sont notamment :

- Être en capacité, en 2027, à porter les nouvelles dépenses de fonctionnement liées au nouveau pôle aquatique, et garder une capacité à agir sur les autres politiques publiques.
- Maintenir un niveau d'endettement peu élevé : ne pas recourir à l'emprunt, sur le budget principal, en dehors de la construction du nouveau pôle aquatique.
- Se recentrer sur les compétences obligatoires et maîtriser l'évolution des dépenses de personnel.

Partie 3 – Montant du budget consolidé (et des budgets annexes).

La section de fonctionnement regroupe :

- 1 – toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :
 - les charges à caractères général ;
 - les charges de personnel ;
 - les charges financières liées à la dette ;
 - les subventions d'équilibre aux budgets annexes ;
 - les opérations d'ordre ;
 - le virement à la section d'investissement.
- 2 – toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :
 - impôts et taxes ;
 - produits des services du domaine ;
 - dotations, subventions et participations ;
 - les opérations d'ordre.

La section d'investissement retrace :

- 1- En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériel, le remboursement du capital de la dette ...
- 2- En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements.

Les budgets 2024 ont été construits sans la reprise des résultats de l'exercice 2023, ils sont donc présentés à l'équilibre dans les deux sections.

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	22 833 879,68 €	3 074 248,01 €
Immobilier Entreprises	582 373,00 €	370 000,00 €
Parc Animalier	812 243,00 €	136 000,00 €
Equipements et Sites divers	213 592,00 €	98 000,00 €
Eaux Pluviales Urbaines	403 726,16 €	100 000,00 €
GEMAPI	428 142,00 €	
Sous-Total Budgets Principal et Annexe SPA (Opé réelles + Opé d'ordre)	25 273 955,84 €	3 778 248,01 €
Ecovillage	6 487,35 €	5 900,00 €
Zone d'activité	755 020,00 €	414 510,00 €
PI Garguette	1 090 622,00 €	545 311,00 €
Sous-Total Budgets Lotissement (Opé réelles + Opé d'ordre)	1 852 129,35 €	965 721,00 €
SPANC	92 223,00 €	
Transports Publics	2 099 928,90 €	226 868,01 €
Eau Potable	4 571 585,55 €	3 517 000,00 €
Assainissement	3 027 045,00 €	2 732 000,00 €
Sous-Total Budgets SPIC (Opé réelles + Opé d'ordre)	9 790 782,45 €	6 475 868,01 €
Total Général (opé réelles+opé ordre)	36 916 867,64 €	11 219 837,02 €

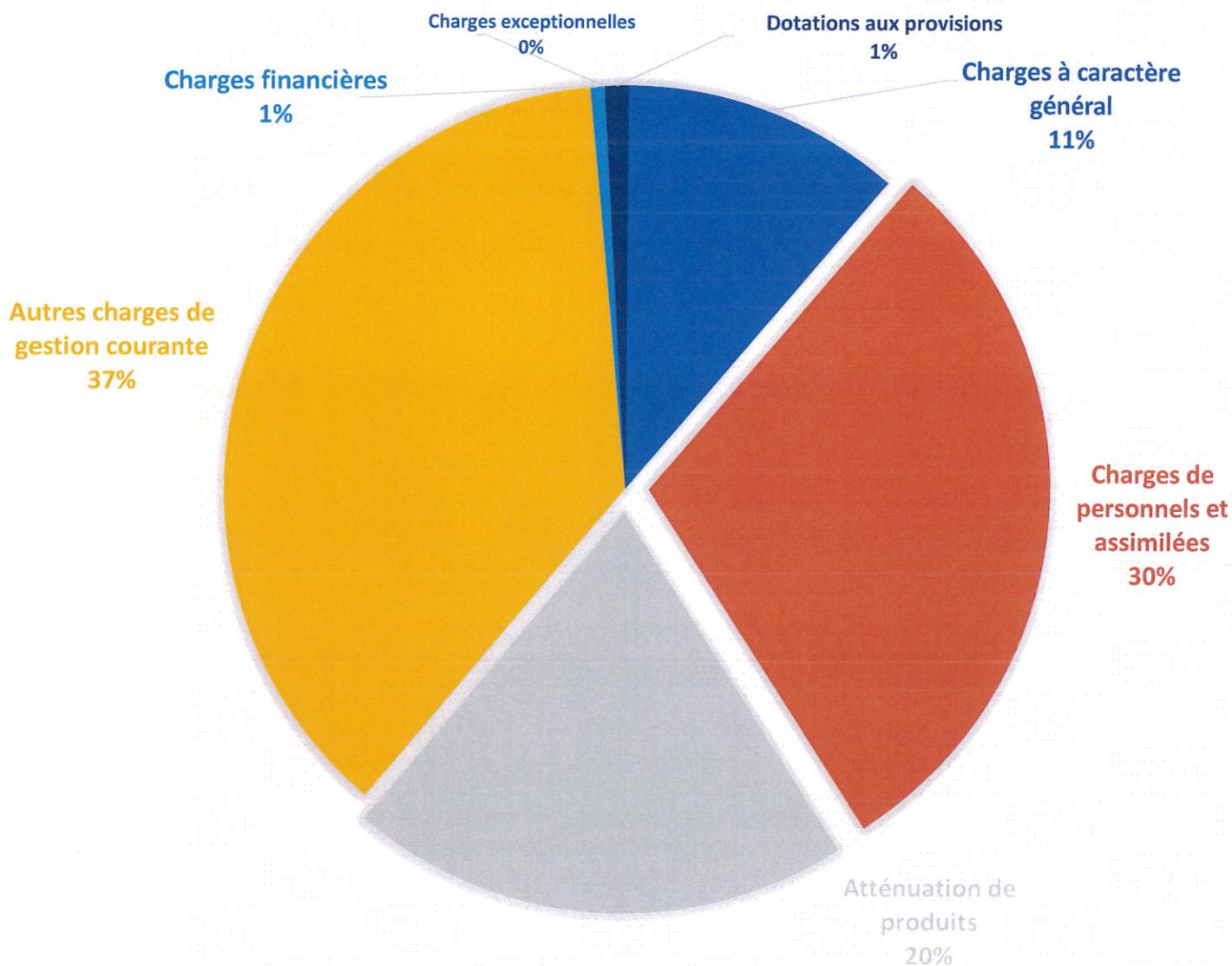
Pour information, le budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour l'exercice 2024 tous budgets confondus, est décomposé comme suit :

- En investissement tous budgets confondus :
 - 11 219 837,02 €
- En fonctionnement tous budgets confondus :
 - 36 916 867,64 €

Partie 4 – Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

I/ BUDGET PRINCIPAL

1- Les dépenses de fonctionnement



1.1- Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les dépenses du chapitre 011, correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestation de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais de téléphonie, location, achats de petits matériels et fournitures, études...

Au budget Primitif, ce chapitre représente 11% des dépenses totales de fonctionnement. Les crédits inscrits correspondent aux crédits mandatés sur l'exercice précédent, celui-ci sera ajusté au moment du BS en fonction des besoins.

	2023	Réalisé 2023 au 17/01/24	2024	% 2024/ réalisé 2023
BP+BS+DM	2 681 731,54 €	2 015 064,00 €	2 459 000,00 €	18%

Compte tenu de l'inflation significative des coûts d'assurance, la collectivité a anticipé cette hausse, également les dépenses liées à la location des véhicules, lors de l'inscription des crédits au BP 2024. Les dépenses liées à la gestion des BAM (Bassins mobiles), ont également été inscrites dès le budget primitif.

1.2- Les charges de personnel (chapitre 012) :

Au budget Primitif, ce chapitre représente 30% des dépenses totales de fonctionnement. Ce chapitre a été revu en fonction du réalisé 2023 et n'inclus pas la marge de sécurité initialement prévue, afin de ne pas pénaliser sévèrement le Budget primitif avant la reprise des résultats de 2023.

Ce chapitre fera l'objet au budget supplémentaire d'un ajustement.

	2023	Réalisé 2023 au 17/01/24	2024	% 2024/ réalisé 2023
BP+BS+DM	6 596 922,77 €	6 064 161,00 €	6 445 000,00 €	6%

Pour rappel, dans le montant mentionné ci-dessus est inclus :

- Chèques déjeuner.
- Œuvres sociales.
- Cotisation assurance du personnel.
- Personnel affecté par les communes membres.
- Remboursement des rémunérations des budgets annexes, des services supports.

Pour un montant total de 568K€.

1.3- Atténuation de produits (chapitre 014) :

Au budget Primitif, ce chapitre représente 20% des dépenses totales de fonctionnement.

	2023	Réalisé 2023 au 17/01/24	2024	% 2024/ réalisé 2023
BP+BS+DM	4 538 139,37 €	4 546 417,00 €	4 416 416,37 €	-3%

Les atténuations de produits sont composées du versement des attributions de compensation de la CAGG vers ses communes membres, du reversement à l'Etat du FNGIR.

Compte tenu de la reprise de compétence « aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs aquatiques, situés avenue Fayolle à Guéret », de l'inscription au chapitre

011 des frais liés à la reprise de la gestion des bassins mobiles, cette somme a été soustraite pour le montant équivalent à ce chapitre correspondant aux attributions de compensation.

1.4- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Au budget Primitif, ce chapitre représente 37% des dépenses totales de fonctionnement.

	2023	Réalisé 2023 au 17/01/24	2024
BP+BS+DM	8 927 633,65 €	6 345 486,00 €	8 132 441,78 €

Il convient de préciser qu'à ce stade, les subventions d'équilibre des budgets annexes ne sont pas encore réalisées.

Dans ce chapitre est inscrit :

- Les contributions (SDIS, TEOM, politique de l'habitat).
- Les subventions (politique de la ville, associations...)
- Indemnités Elus.

Afin de ne pas impacter de façon significative en attendant la reprise des résultats 2023, les subventions d'équilibre aux budgets annexes ont été ventilées, sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement (via les subventions d'équipement).

Ces subventions seront actualisées au moment du budget supplémentaire et du vote du compte administratif.

Inscriptions budgétaires des subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Subvention d'équilibre Budgets SPA – Section de Fonctionnement

Parc Animalier	Immobilier entreprises	Equipements et sites divers	EPU	GEMAPI
189 243,00 €	125 078,14 €	20 453,00 €	399 726,16 €	134 000,00 €

Subvention d'équilibre Budgets Lotissements – Section de Fonctionnement

Ecovillage	Zone d'Activité	PI Garguette
6 487,35 €	114 510,00 €	545 311,00 €

Subvention d'équilibre Budgets SPIC– Section de Fonctionnement

Transports Publics
147 981,65 €

1.5- Les Charges financières (chapitre 66) :

Au budget Primitif, ce chapitre représente 1% des dépenses totales de fonctionnement.

	2023	Réalisé 2023 au 17/01/24	2024	%
BP+BS+DM	131 833,00 €	132 699,00 €	120 000,00 €	-11%

Synthèse de votre dette au 01/01/2024

Capital restant dû (CRD)
6 753 418 €

Taux moyen (E-E, Annuel)
2,01 %

Durée de vie résiduelle
12 ans et 1 mois

Durée de vie moyenne
6 ans et 2 mois

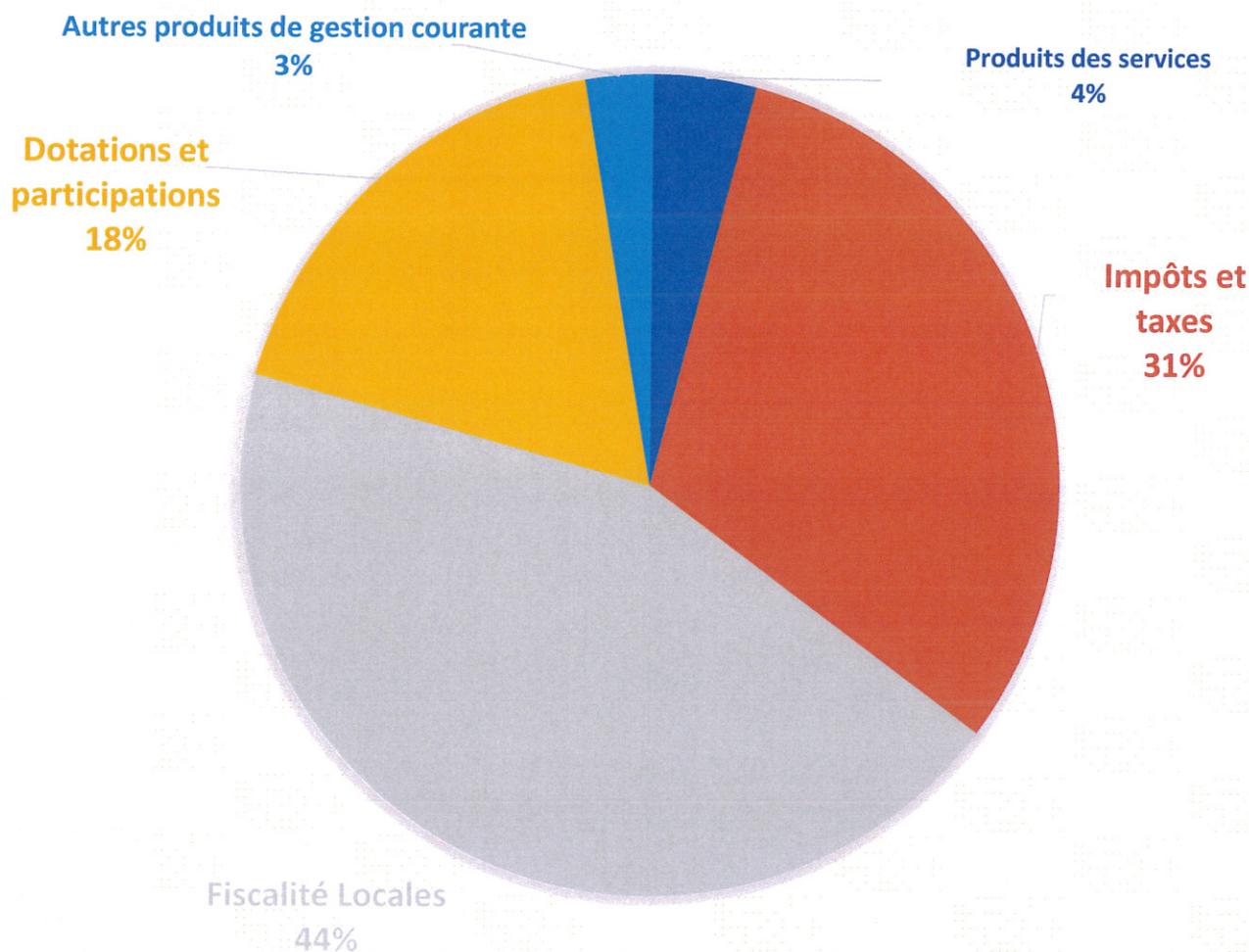
Nombre de lignes
22

1.6- Dotations aux provisions (chapitre 68) :

- 9 986.53 € provisions pour risques et charges (en vue des créances éteintes).
- 200 000 € provisions pour le rachat des zones foncières au budget Zones d'activité.

2- Les recettes de fonctionnement

Comme mentionné dans le ROB, le budget 2024 a été construit sans reprise de résultat.



2-1- Produits de service (chapitre 70) :

Au budget Primitif, ce chapitre représente 4% des recettes totales de fonctionnement.

- Locations de salles (tiers-lieu).
- Facturation aux familles (crèches, activités sport nature, BMI).
- Facturation fluides AAGV.
- Facturation aux communes services ADS.
- Remboursement des budgets Annexes des frais RH (568K€), ventilé comme suit :

EPU	GEMAPI	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	SPANC	TRANSPORTS
25 774,00 €	1 407,00 €	243 904,00 €	136 308,00 €	53 888,00 €	107 182,57 €

2-2- Impôts et taxes (chapitre 73) et Fiscalité (chapitre 731) :

Impôts et Taxes :

Au budget Primitif, ce chapitre représente 31 % des recettes totales de fonctionnement.

	2023	Réalisé 2023 au 17/01/24	2024	%
BP+BS+DM	7 065 666,27 €	6 911 928,00 €	7 085 828,27 €	2,5%

Fiscalité :

Au budget Primitif, ce chapitre représente 44 % des recettes totales de fonctionnement.

	2023	Réalisé 2023 au 17/01/24	2024	%
BP+BS+DM	9 720 294,00 €	9 953 207,00 €	10 030 000,00 €	1%

Les notifications des bases seront reçues en avril et la délibération de fiscalité sera présentée lors du Conseil d'avril.

2-3- Dotations et participations (chapitre 74) :

Au budget Primitif, ce chapitre représente 18% des recettes totales de fonctionnement.

La dotation Globale de fonctionnement allouée par l'Etat aux EPCI est constituée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base pour 30% et dotation de péréquation pour 70%) et la dotation de compensation.

	2021	2022	2023	2024
Dotation Interco DGF	857 705 €	851 268 €	840 637 €	810 000 €
Dotation compensation	1 124 658 €	1 099 988 €	1 077 918 €	1 090 000 €

2-4- Autres produits (chapitre 75) :

Au budget Primitif, ce chapitre représente 3% des recettes totales de fonctionnement.

Revenus des immeubles pour 233K€.

Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultats : 370 K€.

II/ BUDGETS ANNEXES

1- Budgets SPA

1.1 - Parc Animalier :

	Fonctionnement	Investissement
Parc Animalier	812 243,00 €	136 000,00 €

Pour rappel :

a- Section de fonctionnement

Montant de la subvention d'équilibre 189 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle 100 K€

b- Section d'investissement

Dépenses : Montant annuité d'emprunt 100 K€
Recettes : Subvention d'investissement (= subvention d'équipement du budget principal en attendant le reprise des résultats 2023) 36 K€

1.2 – Immobilier d'entreprises :

	Fonctionnement	Investissement
Immobilier Entreprises	582 373,00 €	370 000,00 €

Pour rappel :

a- Section de fonctionnement

Montant de la subvention d'équilibre 125 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle 220 K€

b- Section d'investissement

Dépenses : Montant annuité d'emprunt 220K€
Recettes : Subvention d'investissement (= subvention d'équipement du budget principal en attendant le reprise des résultats 2023) 150 K€

1.3 – Equipements et sites divers :

	Fonctionnement	Investissement
Equipements et Sites divers	213 592,00 €	98 000,00 €

Pour rappel :

a- Section de fonctionnement

Montant de la subvention d'équilibre 20 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle 98 K€

b- Section d'investissement

Dépenses : Montant annuité d'emprunt 68 K€

1.4 – Eaux pluviales urbaines :

	Fonctionnement	Investissement
Eaux Pluviales Urbaines	403 726,16 €	100 000,00 €

Pour rappel :

a- Section de fonctionnement

Montant de la subvention d'équilibre 399 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle 100 K€

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240208-8-24-BF
Date de réception préfecture : 15/02/2024

1.5 – GEMAPI :

	Fonctionnement	Investissement
GEMAPI	428 142,00 €	

Pour rappel :

Montant de la subvention d'équilibre 134 K€

2- Budgets Lotissements

2.1 – Ecovillage :

	Fonctionnement	Investissement
Ecovillage	6 487,35 €	5 900,00 €

Pour rappel :

a- Section de fonctionnement

Montant de la subvention d'équilibre 6 K€

Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle 6 K€

b- Section d'investissement

Montant annuité d'emprunt 6 K€

2.2 – Zone d'activité :

	Fonctionnement	Investissement
Zone d'activité	755 020,00 €	414 510,00 €

Pour rappel :

a- Section de fonctionnement

Montant de la subvention d'équilibre 115 K€

Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle 95K€

2.3 – PI GARGUETTE :

	Fonctionnement	Investissement
PI Garguette	1 090 622,00 €	545 311,00 €

Pour rappel :

a- Section de fonctionnement

Montant de la subvention d'équilibre 545 K€

Pas de souscription d'emprunt sur ce budget.

3- Budgets SPIC

3-1- SPANC :

	Fonctionnement	Investissement
SPANC	92 223,00 €	

3-2- Transports Publics :

	Fonctionnement	Investissement
Transports Publics	2 099 928,90 €	226 868,01 €

Pour rappel :

a- Section de fonctionnement

Montant de la subvention d'équilibre 148 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle 162 K€

b- Section d'investissement

Dépenses : Montant annuité d'emprunt 162 K€
Recettes : Subvention d'investissement (= subvention d'équipement du budget principal en attendant le reprise des résultats 2023) 65 K€

3-3- Eau Potable :

	Fonctionnement	Investissement
Eau Potable	4 571 585,55 €	3 517 000,00 €

Pour rappel :

a- Section de fonctionnement

Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat 849 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle 1 467 K€

b- Section d'investissement

Montant annuité d'emprunt 192 K€

3-4- Assainissement Collectif :

	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	3 027 045,00 €	2 732 000,00 €

Pour rappel :

a- Section de fonctionnement

Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat 683 K€
Détermination de la CAF BRUTE prévisionnelle..... 1 048 K€

b- Section d'investissement

Montant annuité d'emprunt 282 K€

Partie 5 – Crédits d'investissement pluriannuels

I/ BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SPA

Concernant l'investissement du budget principal et annexes SPA, une autorisation de programme de 8.11 millions d'Euros a été ouverte sur la période de 2023 à 2026. Compte tenu, d'un problème technique, les AP/CP du budget principal ouverts en 2023 doivent être clôturés et de nouveaux AP/CP seront présentés au budget primitif 2024.

Délibération n°8/24 du 08/02/24
7. Finances Locales 7.1 Décisions Budgétaires

Grandes Thématiques	Programmes	AP 2024-2027	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Soutien aux communes	FDC 24-26 Fonds de concours	287 600,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	87 600,00 €	
	JURIDIQUE	2 000,00 €	- €	- €	- €	
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	180 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	
	LECTURE PUBLIQUE	166 260,00 €	55 420,00 €	55 420,00 €	55 420,00 €	
	AMENAGEMENT TERRITOIRE _ POLITIQUE MOBILITE	160 000,00 €	160 000,00 €	- €	- €	
	OPAH RU	506 920,00 €	261 680,00 €	245 240,00 €	- €	
	POLITIQUE DE LA VILLE		- €	- €	- €	
	PEPETTE ENFANCE	42 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	
	SPORT NATURE & TOURSIME	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	
	POLITIQUE AMENAGEMENT TERRITOIRE _ URBANISME	288 900,00 €	92 300,00 €	104 300,00 €	92 300,00 €	- €
	POLE AQUATIQUE	16 181 084,00 €	645 980,00 €	5 018 000,00 €	5 029 208,00 €	5 487 896,00 €
	AIRE DE GRAND PASSAGE	320 000,00 €	120 000,00 €	200 000,00 €	- €	
	SOUS TOTAL		17 852 164,00 €	1 414 380,00 €	5 696 960,00 €	5 250 928,00 €
Administration de la collectivité	PREVENTION - Direction Ressources Humaines	12 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	
	PATRIMOINE BATI	1 040 000,00 €	340 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	
	PATRI VOIRIE	- €	- €	- €	- €	
	EQUIPEMENTS TECHNIQUES	75 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	
	INFORMATIQUE	300 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
SOUS TOTAL		1 427 000,00 €	469 000,00 €	629 000,00 €	629 000,00 €	- €
		19 566 764,00 €	1 983 380,00 €	6 425 960,00 €	5 967 528,00 €	5 487 896,00 €

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240208-8-24-BF
Date de réception préfecture : 15/02/2024

Les AP & CCP des autres budgets votés au Conseil Communautaire de décembre, ne sont pas actualisés

Partie 6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

	Budget Principal	Parc Animalier	Immobilier entreprises	Equipements et sites divers	EPU	GEMAPI
CAF BRUTE prévisionnelle	1 050 000,00 €	100 000,00 €	220 000,00 €	98 000,00 €	100 000,00 €	- €
Montant du capital de la dette à rembourser en 2024	840 000,00 €	100 000,00 €	220 000,00 €	68 000,00 €		
CAF NETTE prévisionnelle	210 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €	100 000,00 €	- €

	ECOVILLAGE	Zone d'Activité	PI GARGUETTE
CAF BRUTE prévisionnelle	5 900,00 €	94 500,00 €	- €
Montant du capital de la dette à rembourser en 2024	5 900,00 €	94 500,00 €	
CAF NETTE prévisionnelle	- €	- €	- €

	SPANC	Transports Publics	Eau Potable	Assainissement
CAF BRUTE prévisionnelle	- €	162 000,00 €	1 467 000,00 €	1 048 340,00 €
Montant du capital de la dette à rembourser en 2024		162 000,00 €	192 000,00 €	282 000,00 €
CAF NETTE prévisionnelle	- €	- €	1 275 000,00 €	766 340,00 €

Partie 7 – Niveau d'endettement de la collectivité

1/ Budget Principal et SPA

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
8 991 898 €	2,31%	10 ans et 10 mois	5 ans et 6 mois	24

2/ Budgets Lotissements

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
508 427 €	3,77%	7 ans et 5 mois	3 ans et 10 mois	8

3/ Budgets SPIC

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 785 697 €	2,81%	10 ans et 3 mois	5 ans et 5 mois	61

3/ Cumulé

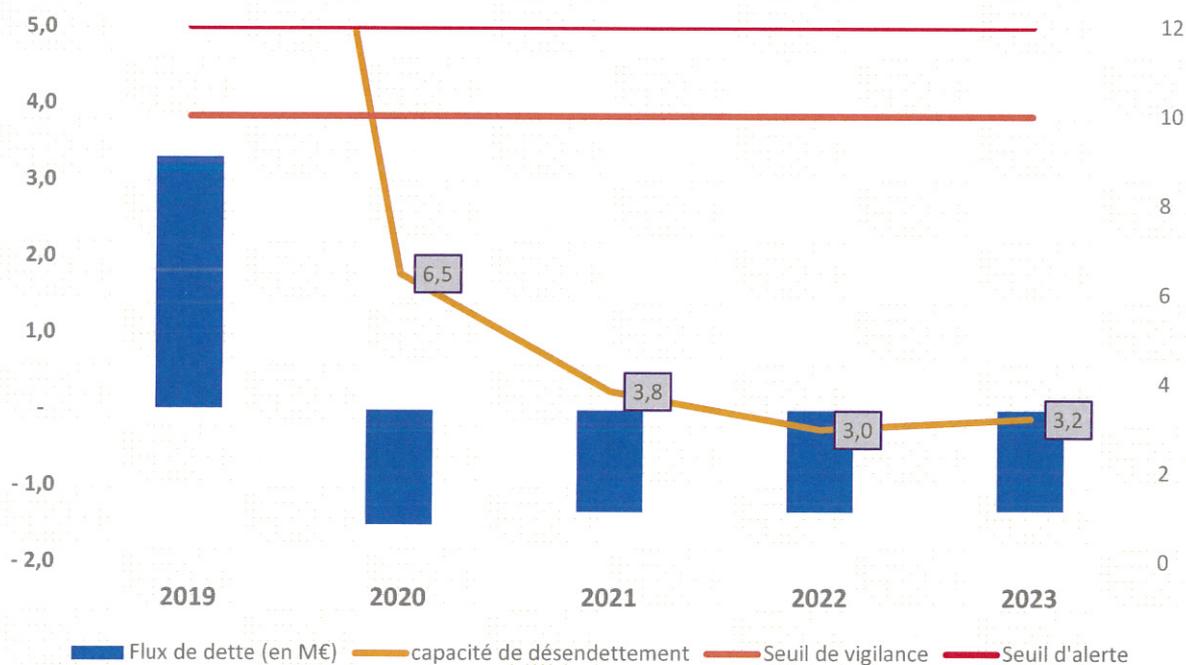
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
15 286 023 €	2,55%	10 ans et 6 mois	5 ans et 5 mois	77

Partie 8 – Capacité de désendettement

Dans le cas présent, la capacité de désendettement constatée à la clôture 2023 s'établit à :

Consolidé tous budgets..... 3,2 ans

Evolution de la dette de 2019 à 2023



Partie 9 – Niveau des taux d'imposition

	2022	2023	2024
1. TAXES AVEC POUVOIR DE TAUX - DITES MENAGES			
Taxe Foncière Bâtie	4,42%	4,42%	4,42%
Taxe Foncière non Bâtie	4,53%	4,53%	4,53%
2. TAXES AVEC POUVOIR DE TAUX - ACTIVITES			
Cotisation Foncière des Entreprises	32,59%	32,59%	32,59%

Partie 10 – Principaux ratios

	BP 2024	Moyenne Communauté Agglomération CA 2021 POP < à 30 000 hab
Ratios Financiers	Valeurs	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	764,51	331,00 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	801,36	393,00 €
Dépenses d'équipement brut / population	78,41	82,00 €
Encours de dette / population	236,31	208,00 €
DGF / population	67,14	44,00 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	28,23%	40%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	99%	89%
Dépenses d'équipement brut (chap 20-21-23) / recettes réelles de fonctionnement	10%	21%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	29%	79%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	5%	

Partie 11 – Effectif de la collectivité et charges de personnel

Les **effectifs permanents** (tous budgets) et leur répartition catégorielle restent globalement stables entre 2022 et 2023. C'est l'indicateur le plus important à suivre, car il montre l'évolution du nombre de postes pérennes, ceux pour lesquels la collectivité est engagée.

L'accroissement des effectifs permanents en 2020 s'explique par le transfert des compétences eau et assainissement, qui représentent 9 postes au 31/12/2023.

Les effectifs sur **emplois non permanents** augmentent de 40% entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023, notamment pour les besoins d'accroissement ponctuel d'activité. Ils sont composés de :

- 12 CDD d'accroissement d'activité ou saisonniers (6 en 2022)
- 9 CDD pour remplacement d'un agent permanent indisponible (7 en 2022)
- 5 contrats d'apprentissage (4 en 2022)
- 5 contrats de projet (4 en 2022)

Il faut être prudent avec l'évolution des effectifs non permanents : ce n'est qu'une image au 31/12 et il peut y avoir des évolutions importantes, selon la période de l'année et des situations particulières à un moment donné (par exemple les saisonniers pour le parc animalier en été, des formations d'agents à remplacer, ...).

Evolution des effectifs par type d'emploi	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs sur emplois permanents	130	140	144	140	138
Titulaires	94	98	101	103	105
Stagiaires	6	9	6	3	3
Autres (contrats de droit privé, assistantes maternelles, directeur de cabinet)	30	33	37	33	30
Effectifs sur emplois non permanents	24	21	20	21	31
Total des effectifs	157	161	164	161	169

Répartition catégorielle des agents sur emplois permanents en %	2019	2020	2021	2022	2023
Catégorie A	17%	19%	19%	18%	19%
Catégorie B	24%	21%	17%	21%	19%
Catégorie C	47%	47%	49%	46%	47%
Hors catégorie (contrats de droit privé, Assistantes Maternelles, Directeur Cabinet)	11%	13%	16%	15%	14%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, en prennent acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance
Christophe MOUTAUD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a few loops.